

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 04/04/2024

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjointes, M. CULINE Sébastien, ~~M. Alain MIDDEGAELS~~, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents excusés : Monsieur Alain MIDDEGAELS

Secrétaire de séance : Sébastien CULINE

OBJET - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 COMMUNE

Après en avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE l'affectation suivante :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses réalisées	191 741.98 €
Recettes réalisées	277 799.49 €
Résultat 2023	86 057.51 €
Résultat antérieur	126 738.22 €
Excédent net cumulé	212 795.73 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses réalisées	52 373.33 €
Recettes réalisées	126 375.28 €
Résultat 2023	74 001.95 €
Résultat antérieur	- 89 874.47 €
Déficit net cumulé	- 15 872.52 €
RESTES A REALISER	
Restes à réaliser dépenses	37 815.83 €
Besoin de financement	53 688.35 €
<u>AFFECTATION du résultat de fonctionnement</u>	
<u>Compte R1068 - excédent de fonctionnement capitalisé</u>	53 688.35 €
<u>Compte R002 - résultat de fonctionnement reporté</u>	159 107.38 €

Fait et délibéré en Mairie, les mois, jour et an ci-dessus.

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1988
Certifié exécutoire par le Maire le : 12/04/2024
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 12/04/2024



Pour copie conforme,
Thonac, le 12/04/2024

Le Maire,
Christian GARRABOS

